



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

130^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 16 – 20.3.2014

Commission permanente
des Affaires des Nations Unies

C-IV/130/A.1
31 janvier 2014

COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

Ordre du jour annoté

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 129^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2013)
3. Election du Bureau de la Commission permanente
4. Examen de la contribution des parlements au processus d'élaboration, par l'ONU, de la prochaine génération d'objectifs de développement
5. Information et débat sur les préparatifs en vue du débat de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements et l'UIP
6. Rapport et programme de travail de la Commission des Affaires des Nations Unies
7. Divers

COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

Point 4 : Contribution des parlements au processus d'élaboration, par l'ONU, de la prochaine génération d'objectifs de développement

Séance du mercredi 19 mars 2014

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) arrivant à échéance en 2015, les Nations Unies travaillent à un nouvel agenda général pour le développement, assorti d'une nouvelle génération d'objectifs de développement durable (ODD). Contrairement aux OMD, les ODD seront de portée mondiale et guideront la politique à mener dans les pays développés comme dans les pays en développement. Des consultations avec les parties prenantes ont eu lieu au niveau mondial et s'intensifieront dans les mois à venir pour parvenir à un large consensus sur le programme et s'assurer que toutes les parties prenantes ne tarderont pas à y adhérer.

Pour sa part, l'UIP a travaillé en liaison étroite avec les Nations Unies et ses Parlements Membres pour que la voix des parlementaires soit entendue et prise en considération par les négociateurs gouvernementaux aux Nations Unies. Elle a, entre autres, organisé deux débats majeurs en 2013 : à Quito, pendant la 128^{ème} Assemblée, et à New York, lors de l'Audition parlementaire annuelle UIP-ONU. Les débats ont montré que les milieux parlementaires étaient très favorables à un nouveau modèle économique pour le développement durable qui soit axé sur le bien-vivre et non plus sur la croissance comme fin en soi et dans lequel les pays développés soient les premiers à traduire ce changement de paradigme dans les faits. Ils ont aussi fait clairement comprendre aux gouvernements représentés à l'ONU que la gouvernance démocratique devrait figurer dans le programme de l'après-2015 à la fois comme un objectif à part entière et comme dimension présente dans tous les autres objectifs. L'Audition parlementaire a en outre discuté des questions de genre et a recommandé que l'égalité des sexes comme objectif général ait sa place parmi les ODD.

La position à adopter sur le programme de l'après-2015 ayant déjà été discutée, l'attention se porte maintenant sur le point de savoir comment les parlements nationaux pourront influencer les négociations dans leur pays et s'organiser pour faciliter la réalisation future des nouveaux ODD.

Suite à certaines des conclusions de l'Audition parlementaire de 2013, les participants étudieront les moyens qui s'offrent aux parlements de participer au débat pour apporter leur contribution aux négociations qui se déroulent à l'échelle mondiale, et de favoriser l'appropriation politique du nouveau programme dans leur pays, notamment en y associant la société civile, et se pencheront sur les mesures institutionnelles qu'il faudra sans doute prendre pour suivre la réalisation des ODD et demander des comptes à leur sujet. Les délégations seront invitées en particulier à réfléchir aux questions suivantes :

1. Les gouvernements informent-ils régulièrement les parlements de leur position dans les négociations qui se déroulent à l'ONU, du type de consultations qui ont eu lieu ou qui sont prévues pour entendre la voix des parlementaires sur le nouveau programme ?
2. Les parlements organisent-ils des consultations avec la société civile et, dans l'affirmative, quelles preuves ont-ils à ce stade que les opinions du grand public sont prises en compte dans les négociations ?
3. Est-il bien entendu que le nouveau programme est universel et appellera la participation active des parlements – et du public – de tous les pays, qu'ils soient en développement ou développés ?
4. En quoi les parlements sont-ils armés pour obtenir que les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) soient intégrés en une seule démarche politique ?
5. En quoi les parlements sont-ils armés au niveau institutionnel pour intégrer le nouvel agenda aux processus législatif et budgétaire, notamment par des structures créées à cet effet (par ex. des groupes, comités ou commissions ou d'autres moyens) ?
6. Dans quelle mesure les parlements prennent-ils part à l'élaboration des stratégies nationales de développement durable et au travail de suivi nécessaire pour que leur exécution progresse ?